


COMMUNE DE CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE

Envoyé en préfecture le 05/04/2017
Reçu en préfecture le 05/04/2017
Affiché le 
ID : 038-213800717-20170403-D170403_8-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 AVRIL 2017
N°27/2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT LE TROIS AVRIL

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CATTANI J.L., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S., ZANNI B.

PROCURATIONS : KOENIG S à MANTONNIER D., MILET F. à MENDEZ M.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Danielle MANTONNIER est nommée secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER UNE DECLARATION PREALABLE

Gérard MILLET, adjoint à l'urbanisme, explique au Conseil que dans le cadre des travaux de rénovation et d'amélioration des bâtiments communaux inscrits au budget prévisionnel 2017, est prévue la création d'un abri dans la cour des services techniques pour protéger les bacs à sel.

M. MILLET demande au Conseil d'autoriser le Maire à signer la déclaration préalable correspondante.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

AUTORISE le Maire à déposer la déclaration préalable correspondante et à signer tous les documents relatifs à ce projet.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 04 avril 2017

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.

